



# CAMPING URBAIN

## GUIDE DU CAMPEUR

Terrains avec plateforme & Prêts-à-camper

 [RECREOPARC.ORG](https://recreoparc.org)

Par téléphone : 450 635-3011



M1- Le Chasseur



M2- L'Excentrique



M3- L'Urbain



M4- Le Rustique



Sites pour tente sur  
plateforme



40 terrains à  
disposition



Feu (bois et papier  
journaux fournis)



Aires communes

## CONTENU

GUIDE DU CAMPEUR .....	3
HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART .....	3
ACCUEIL .....	3
STATIONNEMENT .....	3
TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS .....	3
SITES PRÊT-À-CAMPER ET LOCATIONS DE TENTE .....	3
INSTALLATIONS ET SERVICES .....	4
RESPONSABILITÉS DU CAMPEUR .....	4
POLITIQUE DE RÉSERVATION .....	4
POLITIQUE D'ANNULATION .....	5
RÈGLEMENTATION DU CAMPING URBAIN .....	6
CHIENS .....	6
FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON.....	6
CIGARETTE ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE .....	7
FAUNE ET FLORE .....	7
COUVRE-FEU .....	7
ÂGE DES CAMPEURS .....	7
ALCOOL ET SUBSTANCES ILLICITES .....	8
RESPONSABILITÉS .....	8
ARMES ET FEUX D'ARTIFICES .....	8
VISITEURS .....	8

# GUIDE DU CAMPEUR

Afin d'assurer un séjour des plus agréables au RécréoParc, nous vous demandons de prendre connaissance des informations suivantes.

## HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

- L'enregistrement (check-in) des campeurs doit OBLIGATOIREMENT se faire entre 15 h et 20 h 00 directement au Pavillon d'accueil.
- Le départ (check-out) des campeurs doit être fait avant 12 h.

## ACCUEIL

- Tout locataire d'un site doit s'enregistrer dès son arrivée au Pavillon d'accueil.

## STATIONNEMENT

- L'accès au camping se fait par le stationnement P4. Les véhicules ne sont pas autorisés dans le camping urbain et dans le parc.
- Les frais de stationnement d'un (1) véhicule sont inclus dans la location d'un site de camping.
- Voir la tarification en vigueur pour chaque véhicule supplémentaire.
- Le(s) véhicule(s) des campeurs doivent en tout temps être identifié(s) à l'aide d'une vignette de stationnement-camping disponible à l'accueil.

## TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS

- Des chariots pour le transport de votre équipement sont mis à votre disposition au Pavillon d'accueil.
- Un service de transport des bagages est aussi disponible. (\$)

## SITES PRÊT-À-CAMPER ET LOCATIONS DE TENTE

- Ces unités sont non-fumeur et les animaux y sont interdits.
- Clé perdue : des frais additionnels de 20 \$ vous seront facturés.

## POLITIQUE DE RÉSERVATION

- Au moment de la réservation : Vous devez acquitter la totalité de votre séjour.

## RESPONSABILITÉS DU CAMPEUR

- Le bracelet du campeur doit être porté en tout temps pour identification par le personnel.
- Ne laisser aucun objet non surveillé à l'extérieur de sa tente.
- Respecter ses voisins.
- Respecter les différentes réglementations en vigueur.
- Apporter un cadenas pour sécuriser les biens.
- Tous contrevenant aux présents règlements peuvent être expulsés sur-le-champ, et ce, sans remboursement ni autres avis.

## INSTALLATIONS ET SERVICES

- Chaque site peut accueillir au maximum une tente et une cuisinette. Seulement les poêles de style « Coleman » à propane sont autorisées.
- Chaque site de camping possède une plateforme de bois avec ancrages, un poteau pour corde à linge (corde non incluse), un coffre de rangement (cadenas non inclus) et un support à vélo ancré dans le sol.
- Les aires communes sont des points de rassemblement pour les campeurs. On y trouve un point d'eau potable, une toilette chimique, un gazébo éclairé, plusieurs tables de pique-nique et un espace détente autour de l'aire à feu.
- Le Pavillon d'accueil qui est accessible de 8 h 00 à 20 h 00 regroupe les principaux services : infirmerie, café-resto, location d'équipements, toilettes, douches (\$), et salle commune.
- Les toilettes, les douches (\$), les casiers (\$) et la salle commune avec micro-onde situés au sous-sol du Pavillon d'accueil sont accessibles en tout temps aux campeurs.
- Les heures d'ouverture des différents services, dont le café-resto et les centres de location, sont disponibles sur le [recreoparc.org](http://recreoparc.org) et au Pavillon d'accueil. La plage (\$) est accessible en saison estivale de 10 h 00 à 18 h 00. On y retrouve une aire de jeux pour enfants, un terrain de volleyball et bien plus.
- La Zone nautique est accessible du 13 avril au 30 novembre, de 5 h 30 à 23 h 30. Cette zone est aménagée pour la pêche à gué, la mise à l'eau de petites embarcations ainsi que la location de kayak et de SUP. Frais d'accès véhiculaire.
- Le parc est accessible de 8 h 00 à 20 h 30. Vous y trouverez une aire de jeux pour enfants, un terrain de volleyball, des sentiers asphaltés et une piste cyclable.

## POLITIQUE D'ANNULATION

- Jusqu'à 7 jours avant le début du séjour :
  - Votre réservation peut être annulée sans pénalité. Le montant total prélevé lors de la réservation sera remboursé selon le mode de paiement utilisé au moment de la réservation.
  - Vous pouvez également modifier votre nombre de nuitées sans frais, sous réserve de disponibilité.
- De 6 jours à 72 heures avant le début du séjour :
  - Votre réservation ne peut être annulée. Il n'est donc pas possible de vous faire rembourser.
  - Vous pouvez cependant modifier vos dates de réservation sans pénalité.
- Moins de 72 heures avant le début du séjour :
  - Votre réservation ne peut être annulée ou modifiée. Le paiement effectué lors de la réservation sera conservé.

# RÈGLEMENTATION DU CAMPING URBAIN

## CHIENS



- Un maximum d'un chien est accepté sur certains sites dédiés, et ce, uniquement dans la boucle C.
- L'animal doit rester en laisse en tout temps.
- Le chien ne doit pas déranger la tranquillité des campeurs.
- Le chien ne doit, en aucun cas, démontrer un comportement agressif.
- Le chien ne doit pas être laissé seul sur le site.
- Le chien n'est pas admis dans les bâtiments, à la plage ou aux aires communes.
- Le chien doit rester en tout temps sur le terrain de son propriétaire.
- Les excréments doivent être ramassés par le responsable du chien qui doit en disposer adéquatement.
- Le propriétaire de l'animal sera tenu responsable des inconvénients et blessures corporelles pouvant résulter du comportement du chien.

\*Une amende de 150 \$ sera remise en cas de non-respect des règlements entourant les chiens.

## FEUX DE CAMP ET FEUX DE CUISSON



- Les feux sont permis uniquement aux aires à feu aménagées.
- Les feux doivent demeurer de faible intensité.
- Les feux ne doivent jamais être laissés sans surveillance et doivent être éteints avant de quitter (un point d'eau est disponible à proximité des aires à feu).
- Vous pouvez utiliser les aires à feu aux aires communes ou un poêle de camping pour faire cuire votre nourriture. Les BBQ au propane ou au charbon sont interdits.

## CIGARETTE ET CIGARETTE ÉLECTRONIQUE



- La loi interdit de fumer à l'intérieur d'un rayon de neuf mètres d'un lieu public, incluant les aires communes.
- Les sites avec tentes en location et les prêt-à-camper sont non-fumeur.

## FAUNE ET FLORE



- En continuité avec le règlement municipal, il est strictement interdit de nourrir les animaux sauvages sur l'ensemble du site. Ce règlement inclut les oiseaux.
- Il est interdit d'abattre, d'endommager, d'enlever un arbre, arbuste, plante ou de ramasser du bois mort.

## COUVRE-FEU



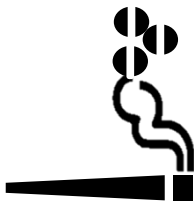
- Le couvre-feu est effectif entre 23h et 8h.
- Seules les personnes enregistrées pourront demeurer sur le site après la fermeture du parc.
- Tout déplacement dans le parc après le couvre-feu, autre que pour des motifs valables, ne sera toléré.

## ÂGE DES CAMPEURS



- Par souci de sécurité, les enfants de 12 ans et moins doivent en tout temps être accompagnés d'un adulte.
- L'âge minimum pour effectuer une réservation est de 18 ans.
- Tout campeur âgé de moins de 18 ans doit être accompagné par un(e) adulte durant leur séjour.

## ALCOOL ET SUBSTANCES ILLICITES



- Une consommation raisonnable d'alcool est tolérée sur le site du campeur.
- Il est interdit de se promener avec une boisson alcoolisée à la main dans l'ensemble du parc.
- La consommation, possession et vente de stupéfiants entraînera une expulsion immédiate, sans remboursement.

## RESPONSABILITÉS



- En aucun cas le RécréoParc ne peut être tenu responsable des dommages matériels ou corporels causés au campeur ou à ses invités (vol, vandalisme, feu...)
- Le campeur s'engage à respecter la quiétude et l'intégrité des lieux ainsi que la réglementation en vigueur. Une personne qui contrevient aux présents règlements peut être expulsée sur le champ, et ce, sans remboursement ni autres avis.

## ARMES ET FEUX D'ARTIFICES



- Les armes, carabines à plomb, flèches, pétards et d'artifice sont interdits sur l'ensemble du RécréoParc.

## VISITEURS



- Tous les visiteurs doivent s'enregistrer à la réception avant 20 h et avoir quitté les lieux au plus tard à 23 h.
- Chaque campeur se rend responsable de ses invités.
- Aucun visiteur ne sera admis à partir de 20 h.



# CAMPING URBAIN

## GUIDE DU CAMPEUR

Terrains avec plateforme & Prêts-à-camper

 [RECREOPARC.ORG](https://recreoparc.org)

Par téléphone : 450-635-3011



**RÉCRÉO  
PARC**  
De nature extraordinaire.



450 635-3011



[info@recreoparc.org](mailto:info@recreoparc.org)



[RECREOPARC.ORG](https://recreoparc.org)



5340 boul. Marie-Victorin  
Sainte-Catherine (Qc) J5C 1L9